



VILLE D'AUBY – DEPARTEMENT DU NORD
Registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 19 janvier 2026

L'an deux mil vingt-six, le dix-neuf janvier à 18 heures, le Conseil Municipal, convoqué le douze janvier, s'est réuni en séance ordinaire, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Bernard CZECH, Maire

Le Maire de la ville d'Auby certifie que la convocation du Conseil Municipal et le compte-rendu de la présente délibération ont été publiés sur le site de la ville, conformément à la loi

Conseillers en exercice :

Etaient présents : Bernard CZECH, Georges LEMAITRE, Abdelmalik SINI, Dorothée LORTHIOS, Lydie VALLIN, Djamel BOUTECHICHE, Chantal WAGON, Brahim NOUI, Arlette PLOUVIN, Françoise PLATEAU, Monique MARLAIRE, Yves VALIN Corinne DESPREZ Christophe LOURDAUX, Bernard MOREL, Philippe VERON, Franck VALEMBOS, Marie-José FACQ, Bernard GORA, Marie-Pascale SALVINO, Jean-Pierre LESAGE, Freddy KACZMAREK, Annick BARTKOWIAK, Carine FIEUW

Absents avant donné procuration : Didier SZYMANEK à Bernard CZECH, Rudy CARLIER à Chantal WAGON, Séverine LASNEAU à Franck VALEMBOS, Laurent JOVENET à Marie-José FACQ

Absente : Mathilde DESMONS

Monsieur Bernard GORA a été désigné secrétaire de séance

1 - DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS AU MAIRE ET DU RANG DU NOUVEL ADJOINT

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que Madame DESMONS a remis sa démission de sa qualité d'adjointe au Maire.

Monsieur le Maire rappelle que le choix du nombre d'adjoints relève de la compétence du conseil municipal qui le détermine librement.

Monsieur le Maire soumet au conseil municipal deux propositions:

- Supprimer le poste d'adjoint,
- Remplacer l'adjoint pour maintenir le nombre de postes d'adjoints.

Dans ce dernier cas, il conviendra que le Conseil Municipal se positionne sur le rang qu'occupera l'adjoint nouvellement élu.

Vu l'article L2122-2 du Code des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L2122-10 du Code des Collectivités Territoriales,

Vu la lettre de démission de Madame DESMONS de sa fonction d'adjointe, en date du 30 décembre reçue le 31 décembre 2025,

Monsieur le Maire invite le conseil Municipal à :

- Maintenir le nombre d'adjoints au Maire au nombre de 8,
- Décider que le nouvel adjoint au Maire prendra la place de Madame DESMONS au second rang tout en respectant la parité.

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

A 21 voix pour, 5 refus de vote (MM KACZMAREK, LESAGE, MMES SALVINO, BARTKOWIAK, FIEUW) 2 abstentions (M. VALEMBOS, MME LASNEAU)

Décide de maintenir le nombre d'adjoints au Maire au nombre de 8,

Décide que le nouvel adjoint au Maire prendra la place de Madame DESMONS au second rang tout en respectant la parité.

Le Secrétaire de Séance



Bernard GORA



Pour copie conforme,
Le Maire



Bernard CZECH